

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

1) IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

DESIGNATION COMMERCIALE :

DILUANT POLYURETHANE

FOURNISSEUR : HM DIFFUSION
49 route de Lyon
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE
Tél. 04 74 28 66 64
Fax 04 74 28 13 88
Adresse e-mail : info@hmdiffusion.com

TYPE D'UTILISATION : Dilution de vernis polyuréthanes et nettoyage du matériel.

N° TEL. APPEL URGENCE ORFILA **01.45.42.59.59**

2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

3) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation :

Mélange de solvants aliphatiques et aromatiques.

Substances Dangereuses représentatives :

WHITE SPIRIT MOINS 5 % AROMATIQUES

N° CAS: 64742-48-9 N° CE: 265-150-3

R10 Inflammable

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symbole(s): F et Xn si concentration > 10%

pour le DILUANT POLYURETHANE concentration > 80%

XYLENE

Numéro CAS : 1330-20-7 Index CE : 601-022-00-9

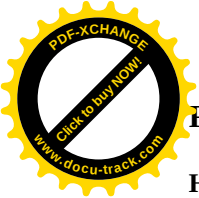
R10 Inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Symbole : Xn si concentration > 12,5%

pour le DILUANT POLYURETHANE concentration < 5%.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

SOLVANT 90/160 - NAPHTA

Numéro CAS: - Index CE: -

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

Symbole: Xn si concentration > 12.5%

pour le DILUANT POLYURETHANE concentration < 8%

4) PREMIERS SECOURS

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet à l'air libre pour faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Essuyer et laver abondamment.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau en maintenant la paupière ouverte. Consulter un médecin si irritation persistante.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir. Faire appel à un médecin.

Le cas échéant, consulter un médecin.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques :

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

Moyens d'extinction appropriés :

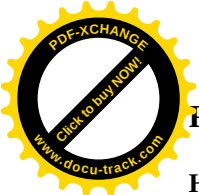
CO₂, mousse, poudre.

Moyens d'extinction déconseillés :

Eau en jet. L'eau peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s) :

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement :

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion.
Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Eviter la contamination des eaux souterraines.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Méthode(s) de nettoyage :

Ecoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat.
Eponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Eliminer comme un déchet dangereux.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution :

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs.
Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Tenue normale de travail pour les produits chimiques
S'assurer que l'installation est bien reliée à la terre et qu'elle est antidéflagrante.
Eviter les étincelles, les charges électrostatiques, les heurts, les frottements.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosibles dans l'air.

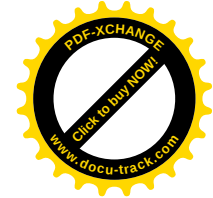
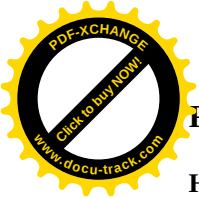
Stockage

- Précaution :

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

- Condition de stockage :

Conserver à température ambiante.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.
- Matière incompatible à éloigner :
Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes, oxydants forts et substances comburantes.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :
fer blanc.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante, porter des appareils respiratoires cartouche vapeur : A.

Protection des mains :

Gants en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du corps :

Tablier et bottes résistants aux solvants, vêtements de protection à manches longues.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité bien fermées ou écran facial.

Mesure d'hygiène :

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Valeurs limites d'exposition (en France) :

selon INRS ND 2098-174-99 (1999) :

	VME - mg/m ³ :	VLE - ppm :	VLE - mg/m ³ :
XYLENE	435 (100 ppm)	150	650

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: solvants aromatiques
Intervalle d'ébullition	: non déterminé.
Point éclair	: non déterminé. 25°C (Abel - Pensky) pour le XYLENE
Masse volumique	: 0.78 kg/dm ³ environ
Solubilité	: soluble dans les hydrocarbures aliphatiques et aromatiques

10) STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

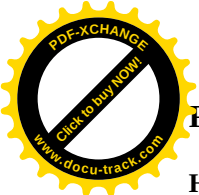
Condition(s) à éviter :

Chaleur, flamme et étincelles.

Matière(s) à éviter :

Réagit violemment au contact de : acides forts, bases fortes, substances comburantes, aldéhydes.

Produits de décomposition dangereux :

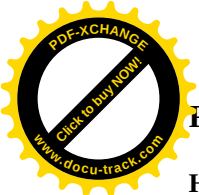


FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information sur la composition elle-même n'est disponible.

Une inhalation prolongée peut avoir un effet narcotique, provoquer des vertiges et des maux de têtes.

Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Un contact cutané n'a pas de conséquences sauf en cas d'allergie. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Il n'y a pas de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de contacter les autorités compétentes ou les sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui sauront vous renseigner sur les moyens d'éliminer les déchets spéciaux.

Emballage :

Elimination conformément à la législation en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de la même façon que le produit chimique respectif. Sauf réglementation spécifique les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou bien être recyclés.

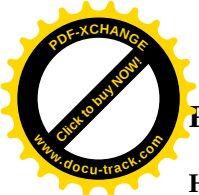
14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (2007)

Classe ADR/RID : 3 Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Nom de la matière : 1263 MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME À LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HM DIFFUSION
49 ROUTE DE LYON
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

DILUANT POLYURETHANE

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CLASSEMENT DE LA PREPARATION : Inflammable. Nocif.

SYMBOLE DE DANGER : Xn – Contient : WHITE SPIRIT MOINS 5% AROMATIQUES

PHRASES R : 10-65-66

R10 Inflammable.

R65 Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

PHRASES S : (2-)23-24/25-62

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16) AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque des composants présents dans la préparation autres que celles déjà mentionnées :

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

L'utilisation du produit, les conditions de travail de l'utilisateur, les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire du produit sous sa propre responsabilité.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Les indications ci-dessus ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques et se basent sur l'état actuel de nos connaissances à la date du 31/10/2007.

Mise à jour de cette fiche de données de sécurité du 25 janvier 2007 : Remplacement du TOLUENE - Directive 2001/58/CE - Directive 2001/59 (29^{ème} adaptation) - ADR 2007.